

# DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Actualité

Date de publication : 19/08/2020

### **REC - CF - Création de la saisie administrative à tiers détenteur et unification du régime d'opposition à poursuites (loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017, art. 73) - Mise à jour complémentaire**

---

#### Séries / Divisions :

REC - PREA ; REC - GAR ; REC - FORCE ; REC - SOLID ; REC - EVTS ; CF - INF

#### Texte :

La présente publication a pour objet de compléter la mise à jour des commentaires intervenue le 27 novembre 2019 relative à la création de la saisie administrative à tiers détenteur (SATD) et à l'unification du régime d'opposition à poursuites à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 opérées par [l'article 73 de la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017](#).

#### Actualité liée :

[27/11/2019 : REC - Création de la saisie administrative à tiers détenteur \(SATD\) et unification du régime d'opposition à poursuites \(loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017, art. 73\)](#)

#### Documents liés :

[BOI-REC](#) : REC - Recouvrement

[BOI-REC-PREA-10-10-30](#) : REC - Modalités et mesures préalables à l'action en recouvrement - Phase préliminaire - Avis de mise en recouvrement - Établissement et notification aux solidaires et coobligés

[BOI-REC-PREA-10-20](#) : REC - Modalités et mesures préalables à l'action en recouvrement - Phase préliminaire à l'action en recouvrement - Relance des défaillants de paiement et mise en demeure de payer

[BOI-REC-PREA-20-20-40](#) : REC - Modalités et mesures préalables à l'action en recouvrement - Suspension des poursuites - Sursis de paiement - Effets

[BOI-REC-GAR-10-10-10-20](#) : REC - Sûretés et garanties du recouvrement - Sûretés réelles - Privilèges - Classement

[BOI-REC-GAR-10-10-20-20](#) : REC - Sûretés et garanties du recouvrement - Sûretés réelles - Privilèges du Trésor - Mise en œuvre

[BOI-REC-GAR-20-10-30-10](#) : REC - Sûretés et garanties du recouvrement - Mesures conservatoires - Saisie conservatoire des biens meubles corporels

[BOI-REC-GAR-20-10-30-20](#) : REC - Sûretés et garanties du recouvrement - Mesures conservatoires - Saisie conservatoire des créances

[BOI-REC-GAR-20-30-20-20](#) : REC - Sûretés et garanties du recouvrement - Mesures conservatoires sur le fonds de commerce - Opposition au paiement du prix de vente d'un fonds de commerce

[BOI-REC-GAR-20-40-30-20](#) : REC - Sûretés et garanties du recouvrement - Cautionnement - Modalités de mise en cause de la caution

[BOI-REC-GAR-20-40-30-30](#) : REC - Sûretés et garanties du recouvrement - Cautionnement - Subrogation après paiement de la caution

[BOI-REC-GAR-20-40-30-40](#) : REC - Sûretés et garanties du recouvrement - Cautionnement - Contestations de la caution

[BOI-REC-FORCE](#) : REC - Mise en œuvre du recouvrement forcé

[BOI-REC-FORCE-10](#) : REC - Mise en œuvre du recouvrement forcé - Règles générales relatives aux saisies de droit commun

[BOI-REC-FORCE-20](#) : REC - Mise en œuvre du recouvrement forcé - Saisies mobilières de droit commun

[BOI-REC-FORCE-20-10-10](#) : REC - Mise en œuvre du recouvrement forcé - Saisies mobilières - Saisie-attribution - Principes généraux

[BOI-REC-FORCE-20-10-20](#) : REC - Mise en œuvre du recouvrement forcé - Saisies mobilières de droit commun - Saisie-attribution - Cas particuliers

[BOI-REC-FORCE-20-30-10](#) : REC - Mise en œuvre du recouvrement forcé - Saisies mobilières - Saisie-vente - Règles générales

[BOI-REC-FORCE-20-40](#) : REC - Mise en œuvre du recouvrement forcé - Saisies mobilières de droit commun - Saisie et vente des droits d'associé et des valeurs mobilières

[BOI-REC-FORCE-20-50](#) : REC - Mise en œuvre du recouvrement forcé - Saisies mobilières de droit commun - Détournement d'objets saisis

[BOI-REC-FORCE-60](#) : REC - Mise en œuvre du recouvrement forcé - Frais de poursuites

[BOI-REC-SOLID](#) : REC - Solidarités diverses et actions patrimoniales

[BOI-REC-SOLID-20-10-10](#) : REC - Solidarité au paiement - Liquidateurs amiables - Responsabilité des détenteurs et séquestres de fonds - Obligation au passif des associés de sociétés civiles

[BOI-REC-SOLID-20-10-20](#) : REC - Responsabilité des dirigeants - Solidarité de paiement - Responsabilité des associés de sociétés en nom collectif, des dépositaires publics, séquestres et liquidateurs amiables

[BOI-REC-SOLID-30-40](#) : REC - Solidarités diverses et actions patrimoniales - Reconstitution et surveillance du patrimoine des débiteurs - Recouvrement des sommes dues par des redevables en indivision

[BOI-REC-EVTS-10-10](#) : REC - Evènements affectant l'action en recouvrement - Procédures amiables et procédures collectives de règlement du passif - Procédures amiables

[BOI-REC-EVTS-10-20-20](#) : REC - Evènements affectant l'action en recouvrement - Procédures amiables et procédures collectives de règlement du passif - Procédures judiciaires - Procédure de redressement judiciaire

[BOI-REC-EVTS-10-20-30-20](#) : REC - Evènements affectant l'action en recouvrement - Procédures amiables et procédures collectives de règlement du passif - Procédures judiciaires - Rétablissement professionnel

[BOI-REC-EVTS-10-30](#) : REC - Evènements affectant l'action en recouvrement - Procédures amiables et procédures

collectives de règlement du passif - La déclaration de créances

[BOI-REC-EVTS-30-20](#) : REC - Evènements affectant l'action en recouvrement - Prescription de l'action en recouvrement - Modification du délai de prescription

[BOI-CF-INF-30-30](#) : CF - Infractions et sanctions - Mise en œuvre des pénalités fiscales - Règles relatives au recouvrement, au contentieux, à la prescription et à la solidarité dans le paiement des pénalités fiscales

**Signataire des documents liés :**

Carine Bernard, Cheffe du bureau droit et outils du recouvrement